



COMMISSION COMPETITIONS JEUNES FEMININES

PV 6 du 09/10/2025

Présents : Mmes Piveteau Cindy, Salzat Vanessa, Mr Lucas Serge (validation électronique)

Les décisions des commissions sont susceptibles d'appel devant le comité d'appel du district dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée. Ce délai est ramené à 2 jours francs à compter du lendemain de la notification de la décision concernant les rencontres de Coupes et pour les 4 dernières rencontres de championnats départementaux (art 19 du Règlement Sportif du District). Pour les championnats se déroulant sous forme de brassage, le délai est ramené à 2 jours francs concernant les 2 dernières rencontres. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

La commission rappelle que la fourniture d'une tablette et l'utilisation de la FMI est une obligation pour les compétitions U13, U15, U17, U19, Seniors, U13F, U15F, U17F, U18F, Seniors F, Futsal, Foot Détente, Foot Entreprise. Le motif d'impossibilité d'utilisation de la FMI sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité. En cas d'impossibilité le club recevant doit toujours disposer d'une feuille de match papier de substitution qui sera retournée à competitions@gironde.fff.fr sous 48h accompagnée du formulaire « constat d'échec » relatant le motif précis de non-utilisation. (Art.17 des Règlements Sportif du District).

CATEGORIE U13F à 8

BrassageDemandes de modifications

(L'article 6 du règlement sportif prévoit d'en faire la demande 10 jours avant la rencontre)

- 54575570 Gradignan Fc 1 / Eysinaise Es 1 du 11/10/25 reporté au 15/10/25

Dossiers transmis à la Commission des Litiges et Contentieux

- 54578679 Poule B La Brède Fc 1 / Mérignacais Sa 1 du 13/09/25 : Match non joué

CATEGORIE U15F à 8

BrassageDemandes de modifications

(L'article 6 du règlement sportif prévoit d'en faire la demande 10 jours avant la rencontre)

- 54533894 Poule A Blanquefortaise Es 1 / Cestas Sag 2 du 08/11/25 avancé au 05/11/25
- 54601092 Poule A Talence Fc 1 / Pessac Alouette Fc 1 du 18/10/25 inversé et nouvel horaire 13h30

CATEGORIE U15F à 11

Brassage LFNA

RAS



COMMISSION COMPETITIONS JEUNES FEMININES

PV 6 du 09/10/2025

Brassage Niveau 2

Décisions administratives

Date	Poule	Match	EQUIPE	CLUB	Anomalies	*Tarifs
11/10/25		54535809	Artigues Fc Héritage	564840	1 ^{er} Forfait	59,00 €

**Tarifs et Amendes 2025/2026 du district de la Gironde*

CATEGORIE U14/U17 F à 8

Brassage

Demandes de modifications

(L'article 6 du règlement sportif prévoit d'en faire la demande 10 jours avant la rencontre)

- 54604152 Poule E Nord Gironde Us 1 / La Brède Fc 1 du 11/10/25 reporté au 25/10/25

Décisions administratives

Date	Poule	Match	EQUIPE	CLUB	Anomalies	*Tarifs
05/10/25	A	54603979	Belvesois Fc	537590	2 ^{ème} forfait	59,00 €
05/10/25	C	54532280	Arsac Le Pian Médoc	552034	1 ^{er} forfait	59,00€
10/10/25	C		Nord Gironde Us 2	551006	Forfait général volontaire du club	175,00€

**Tarifs et Amendes 2025/2026 du district de la Gironde*

CATEGORIE U18F à 11

Brassage LFNA

RAS

Brassage Niveau 2

RAS

LUCAS Serge
Animateur de la commission